N°56/2020 | 22 mars 2021

# la lettre

LA LETTRE D'INFORMATION DE LA FA-FPT DE L'HERAULT

La FAFPT, est active sur les réseaux sociaux. Ainsi, vous pouvez suivre en direct l'actualité de notre organisation, mais aussi les actions des collègues et nos communiqués. Venez nous rejoindre sur notre compte Facebook « Fafpt Hérault » et sur notre site www.fafpt34.org pour retrouver l'actu en cliquant sur l'icône « NEWS », des offres d'emplois et les 5 dernières lettres parues.

## Sommaire :


- INFO 107: Communiqué FA-FPT, redonner du sens à l'action publique oui mais… si et seulement si les agents publics en sont les acteurs

- INFO 108: Communication de la FA-FPT, De nouvelles pratiques pour adapter vos façons de travailler


**Info carte d'adhérent :**

Lorsque vous recevez le mail qui génère votre carte d'adhérent. Celle-ci ne se trouve pas en pièces jointes.
Il y a deux solutions pour l'ouvrir :

- Vous copiez/collez le lien en haut de votre écran dans le navigateur, à la place de l'URL, ou
- Vous surlignez le lien, puis vous effectuez un clic droit et vous cliquez sur « accéder à » et la carte S'ouvre

**Merci de penser à régler vos cotisations FA-FPT**

INFO 107

Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

# Redonner du sens à l'action publique, oui mais... si et seulement si les agents des services publics en sont les acteurs !

COMMUNIQUÉ

Le CSFPT a examiné aujourd'hui le projet de loi relatif à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration et portant diverses mesures et simplification de l'action publique locale (dit « projet de loi 4D »)

La FA-FPT est intervenue en séance comme suit :

« Le projet de loi 4D que nous sommes amenés à examiner ce jour au CSFPT prévoit de nouveaux transferts de compétences et d'agents aux collectivités locales. Ces 66 articles visent à répondre, je cite « aux besoins de proximité et d'efficacité exprimés par les élus et le citoyen ».

Mais ce qui est le propre de toute action de décentralisation ce sont les mouvements de personnel et le projet de loi 4D n'y coupe pas. Il ne se font qu'à la marge à entendre certains propos, mais ces mouvements sont bel et bien réels. Et c'est bien là le problème, nous n'examinons ce jour que 6 articles sur les 66 du texte alors que chacun des articles de ce projet de loi impacte peu ou prou les agents publics, sans que l'on ait pu obtenir l'étude d'impact que nous avions pourtant demandée à Mme Jacqueline GOURAULT lors de sa présentation dans notre instance.

Encore une entorse à ce dialogue social qui est pourtant dans toutes les bouches gouvernementales.

Alors exit le transfert des infirmiers et médecins scolaires aux départements, et c'est heureux, pour l'instant, mais quid des agents d'état qui ont vocation à « bouger » ? Peu de précisions dans les faits pour cette version projet et nous savons tous que le diable se cache dans les détails.

Pourquoi, à titre d'exemple, ne pas examiner aujourd'hui l'article 32 du projet de loi qui prévoit seulement l'expérimentation, pour 3 ans, du pouvoir d'instruction du président de région et du département vis-à-vis des adjoints aux « chef d'établissement chargé des fonctions de gestion matérielle financière et administrative, au titre des missions relevant de la compétence de la collectivité concernée ». Ce renforcement du lien des gestionnaires des collèges et lycées avec les collectivités mérite que cette instance s'y

FA-FPT
96 rue Blanche
75009 PARIS
Tel : 01 42 80 22 22
Courriel : presidence@fafpt.org
Site internet : http://www.fafpt.org

**A la FA un autre syndicalisme est possible !**

intéresse. Ce premier pas vers la fin du casse-tête de la double hiérarchie, entre éducation nationale et collectivités ne trouve donc pas d'écoute dans cette instance ? Il ne s'agit donc pas d'agents de la Fonction Publique Territoriale dont on parle ? Cette double hiérarchie qui pose tant de soucis à nos collègues dans leur quotidien n'est-il pas un sujet ? Laissez-moi vous dire que c'est peut-être le seul point pour lequel la **FA-FPT** aurait voté favorablement, et qui aurait certainement influé notre vote final !

Cette égalité de traitement des citoyens voulue par ce projet de loi fait fi des hommes et des femmes qui la mettent en application. Ces hommes et ces femmes de terrain sans qui rien ne sera possible.

Nous ne cessons de réclamer encore et encore la nécessité de renforcer le dialogue social à tous les niveaux, et l'examen ce jour de ces seuls 6 articles d'un projet de loi éminemment impactant pour les agents publics ne va pas dans ce sens.

Pour la **FA-FPT**, les changements doivent se comprendre, s'accompagner et se discuter. Sans cela l'action publique n'a pas le moindre sens. »

Pour toutes ces raisons, la **FA-FPT**, a voté CONTRE le projet de loi présenté.

Paris, le 17 Mars 2021

Contact presse : Martine GRAMOND-RIGAL

Présidente de **FA-FPT**

Tel : 06.65.64.17.71

# INFO 108

## COMMUNICATION DE LA FA-FPT

Bonjour,

La **Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale** (**FA-FPT**) vous transmet **via le lien ci-dessous** un **document** du **Ministère de la transformation et de la fonction publiques** sur **les nouvelles pratique pour adapter vos façons de travailler.**

https://4g4ux.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/afIuMnXzrZIAoJAAtxnRwDBm2YLrc8BQeoqsmOq9lr7w_JDN02eZhCajrPq-ARpzFiTrlG2zjVxqNOzTNkoM0NWBjaTcRjLSv3Gx4fCsFLr1NVKB_5-oGARo9k2clB_1T9LoaGSTRLCU-sC-a3kLijXK35pWzPo7hLb6zaoy1fG7BuzHvZtM_b2WY40KsrcwNoczbE78CYkwBvWsd9PaUcxlqWQAtCYVwLmSRam_w8lq_eZfmj_p04BLZmSv1t1YpsgrJ93AZ4j0_NV2VzeUNffIynx3Gtur87d0UQdvG7esh0EFfu5GJwpkfN9XEaSkTY0pINHwGOKYUoRCOK8DILbtO1iwb06jNecu

**(source : service communication de la FA-FPT)**

Conception : Service Communication de la FA-FPT - Campagne 2021

FA Fédération Autonome Territoriale

# LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT S'APPLIQUE AUSSI AU SEIN DE VOTRE VIE PROFESSIONNELLE !

## TESTER

Votre hiérarchie, vos collègues, tout le monde vous teste.

## ALERTER

Vous en avez parlé mais personne ne vous écoute, ne vous entend.

## PROTÉGER

Vous ne savez pas comment procéder ? Adhérez, nous pourrons vous y aider.

# REJOIGNEZ LA FA-FPT, ADHÉRER C'EST SE VACCINER !

## SEUL EFFET SECONDAIRE RECONNU : UNE MEILLEURE PROTECTION DE VOS DROITS

*Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale*
*96 rue Blanche - 75009 PARIS*
*www.fafpt.org*

À LA FA, UN AUTRE SYNDICALISME EST POSSIBLE !

Il est temps de vous rapprocher d'un syndicat autonome, libre et apolitique !

**Fédération Autonome**
**Fonction Publique Territoriale**
**Syndicat départemental de l'Hérault**

## POURQUOI ADHERER A LA FA-FPT 34 ?

- La **FA-FPT 34** est un syndicat professionnel, autonome et apolitique qui défend uniquement les fonctionnaires territoriaux et agents publics.

- La **FA-FPT 34** est dirigée par des agents en activité. Vous trouverez donc des collègues professionnels à votre écoute et près de chez vous.

- Avec la **FA-FPT 34**, vous obtiendrez, à votre domicile, toutes les informations nécessaires sur les textes concernant votre profession mais aussi les diverses publications du syndicat et les revues de la Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale.

- Vous bénéficierez, le cas échéant, d'une protection « défense des adhérents » en cas de difficultés (Mairie, Conseil de discipline, Tribunaux…) **après une année d'ancienneté au sein** de la **FA-FPT 34.**

- Vous pourrez participer à la vie du syndicat en participant à l'élection des membres du Conseil d'Administration lors de l'assemblée générale.

- La **FA-FPT 34** est représentée dans les instances : Commission Administrative Paritaire, Comité Technique, conseil de discipline, conseil de discipline et de recours, commissions médicales, comités des œuvres sociales du CDG 34, conseil régional d'orientation du CNFPT, Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale et Conseil Commun de la Fonction Publique. Elle adhère à la **F**édération **A**utonome de la **F**onction **P**ublique **T**erritoriale.

- La **FA-FPT 34** est la 1ère organisation syndicale au sein du Centre De Gestion de la FPT de l'Hérault et la 3ème organisation syndicale dans la FPT de l'Hérault.

## COMBIEN COUTE L'ADHESION ANNUELLE A LA FAFPT 34 ?

(66% de votre cotisation syndicale est déductible de vos impôts -*article 199 quarter C du CIG*)

**Fonctionnaire Territorial : 45 € (soit 15 € après déduction) Tarif couples : 70 €**

✂- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

## COMMENT FAIRE POUR ADHERER ?

Envoyer ce coupon et le règlement à l'adresse suivante : **FA 34 – BP 34 – 34401 LUNEL Cedex**

☐ Je renouvelle mon adhésion à la FA 34[1] ☐ J'adhère à la FA 34[1]

**NOM : ..........................................................** **PRENOM : ..........................................................**
**Adresse personnelle : ..........................................................................................................**
**Code Postal : ...............................................** **VILLE : ..........................................................**
**Tél. personnel : ............................................** **E-Mail personnel : ...............................................**
**Grade : ..........................................................** **Lieu de travail : ……………………………………..**

**[1] cocher la case correspondante**

***Réservé au secrétariat de la FA 34 :***
☐ **paiement réceptionné par le trésorier** ☐ **fichier FA mis à jour le : ………………par : ………………..**

Vous pouvez retrouver les grilles indiciaires et l'ensemble des conditions de rémunération par filière sur notre site : **www.fafpt34.org**

**REPRODUCTION AUTORISEE**
**VOUS POUVEZ DIFFUSER CE DOCUMENT A VOS COLLEGUES**


***Contacts :***
***Hérault***
***Pierre MOURET 06.99.44.30.34***
***Estelle GRAND 06 11 12 97 25***
***Bureau 04.67.64.51.92***

***Permanence syndicale : 207 Avenue Général De Gaulle 34400 LUNEL***


**La FA-FPT a l'avantage d'être une organisation dont les préoccupations portent exclusivement sur les revendications des fonctionnaires territoriaux. Elle est donc au cœur des problématiques des agents de la Fonction publique territoriale et a pour objectif de rechercher l'amélioration du statut de la Fonction publique territoriale.**

**Vous souhaitez ou ne souhaitez plus recevoir les diffusions de la FA-FPT**

Envoyer un mail à fafpt34@sfr.fr

(Merci de préciser dans le corps du message : inscription ou désinscription aux diffusions de la FA-FPT de l'Hérault, Nom, Prénom, Collectivité, Service et adresse e-mail)

www.fafpt.org


**La Banque Française Mutualiste partenaire de l'Union Départementale de la Fédération Autonome**

BFM
PROFESSION BANQUIER
VOCATION SOLIDARITÉ